

**Membres titulaires présents :**

Mesdames IDIER Chantal (Maire de Angeduc), BOUCHER-PILARD Maryse (Vice-Président - Conseillère municipale Baignes), GARD Patricia (Conseillère municipale Barbezieux), GOUFFRANT Marie-Hélène (Maire de Chillac), FOUASSIER Véronique (Maire de Condéon), GRENOT Marie-Pierre (Vice-Présidente – 2<sup>ème</sup> adjointe Coteaux du Blanzacais), LAGARDE Isabelle (1<sup>ère</sup> adjointe Oriolles), BELLOT Marie-Claude (1<sup>ère</sup> adjointe Reignac), AUBRIT Marie-Claire (Maire de Saint-Félix), DUMONTET Jocelyne (1<sup>ère</sup> adjointe Tournac).

Messieurs DELETOILE Gérard (Maire de Baignes), MEURAILLON André (Vice-Président – Maire de Barbezieux), CHAUVIN Thierry (Conseiller municipal Barbezieux), DELATTE Benoît (4<sup>ème</sup> adjoint Barbezieux), BUZARD Laurent (Conseiller municipal Barbezieux), BOBE Philippe (Conseiller municipal Barbezieux), CHATELLIER Dominique (Vice-Président - Maire de Barret), PROVOST Jean-Jacques (4<sup>ème</sup> adjoint Barret), JOLLY Patrick (Maire de Bors de Baignes), ELION Jean-Pierre (Maire de Brie sous Barbezieux), MAUDET Didier (Maire de Brossac), TUTARD Christophe (Maire de Chalignac), SAUMON Gérard (Maire de Champagne-Vigny), MARRAUD Jean-Luc (Vice-Président – Maire de Chantillac), MASSE Bernard (Maire d'Etriac), RAVAIL Pierre (Maire de Guimps), CHABOT Jacques (Président – 1<sup>er</sup> adjoint Ladiville), DESMORTIER Joël (Maire de Lagarde sur le Né), DESSE Bernard (Maire de Le Tâtre), BERGEON Frédéric (Maire de Montmérac), MOUCHEBOEUF Michel (Conseiller municipal Montmérac), de CASTELBAJAC Dominique (Vice-Président – Maire de Passirac), MONTENON Thierry (Maire de Pérignac), DEAU Loïc (Vice-Président – 4<sup>ème</sup> adjoint Reignac), HUNEAU Patrick (Maire de Saint-Aulais), GERVAIS Philippe (Maire de Saint-Bonnet), DUBROCA Allain (Maire de Saint-Palais du Né – Jusqu'à délibération n°14 et délibérations 17 et 18), GOHIN Christian (Maire de Sainte Souline), MONNET Lionel (3<sup>ème</sup> adjoint Val des Vignes), DECELLE Guy (Maire de Val des Vignes), BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président – 2<sup>ème</sup> adjoint Val des Vignes).

**Membres suppléants présents :**

Mesdames IMBERT Pascale (1<sup>ère</sup> adjointe Berneuil) et MONTAUT Martine (2<sup>ème</sup> adjointe Ladiville).

Messieurs GIRARD Guy (1<sup>er</sup> adjoint Angeduc), BOUTIN Christian (1<sup>er</sup> adjoint Condéon), BLUTEAU Jacky (1<sup>er</sup> adjoint Lachaise), TESTAUD Alain (1<sup>er</sup> adjoint Lagarde sur le Né), PETIT Bernard (2<sup>ème</sup> adjoint Oriolles), FAURE Jean-Marie (1<sup>er</sup> adjoint Sainte-Souline), VARENNE Michel (1<sup>er</sup> adjoint Salles de Barbezieux).

**Etaient excusés :**

Mesdames SWISTEK Florence (3<sup>ème</sup> adjointe Barbezieux), LELIEVRE Dominique (Conseillère municipale Barbezieux), AUTHIER-FORT Claire (Conseillère municipale Barbezieux), HUGUET Séverine (Conseillère municipale Barbezieux), GARNEAU Janine (1<sup>ère</sup> adjointe Chillac), PARIS Marie-Nicole (1<sup>ère</sup> adjointe Le Tâtre), ROCHAIS Anne-Marie (Maire de Saint-Léger). MONNEREAU Françoise (Maire de Saint-Médard), POIRIER Sylvie (2<sup>ème</sup> adjointe Vignolles).

Messieurs MAURICE Jacky (Maire de Bécheresse), CHAPUZET Jean-Paul (1<sup>er</sup> adjoint Brie sous Barbezieux), MAUGET Bernard (1<sup>er</sup> adjoint Coteaux du Blanzacais), GUILLON Jean-Jacques (1<sup>er</sup> adjoint Guimps), BONNAUD Pascal (Maire de Lachaise).

**Assistaient à la séance :**

*Mademoiselle PLANET-ACHAT Manon (chargée de mission planification – délibérations 17 et 18)  
Madame IDIER Stéphanie (Assistante de direction) ;  
Messieurs Jean-Philippe SALLEE (Maire de Coteaux du Blanzacais) et GARNIER Xavier  
(responsable du service économie) en début de séance ;  
Monsieur MONTÉZIN François (Directeur Général des Services).*

Monsieur Jean-Philippe SALLEE, Maire de Coteaux du Blanzacais, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire. Il leur fait part du vin d'honneur qui sera servi à l'issue de la séance mais s'excuse de ne pouvoir participer aux débats, étant retenu par d'autres obligations. Il redonne la parole à Monsieur le Président qui invite Monsieur Xavier GARNIER (nouveau responsable du service économie de la Communauté de Communes) à se présenter. Celui-ci fait part de son cursus scolaire et de son parcours professionnel et indique son impatience à travailler sur le territoire.

Monsieur le Président poursuit l'ordre du jour.

***Désignation d'un secrétaire de séance.***

Monsieur Jean-Luc MARRAUD se propose en tant que secrétaire de séance.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

***Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 novembre 2017.***

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

Monsieur le Président propose de bousculer un peu l'ordre de présentation des délibérations afin de permettre de libérer la chargée de mission planification, spécialement présente au conseil communautaire ce soir afin de répondre aux éventuelles questions qui pourraient découler des délibérations 17 et 18 et de prendre en note les éventuelles remarques.

***Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de Touvérac - débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)***

Monsieur le Vice-Président en charge du logement et de l'urbanisme présente la délibération. Il précise que le débat relatif au PADD doit avoir lieu au sein du conseil communautaire et au sein du conseil municipal afin de permettre à l'assemblée d'y apporter des remarques éventuelles.

Monsieur le Vice-Président fait part des différents axes proposés.

Il poursuit son exposé en expliquant que la démarche classique consiste en la réalisation d'un diagnostic qui donnera lieu ensuite à une proposition de PADD. Après le débat en conseil communautaire, la commune pourra alors arrêter son projet de PLU qui sera validé par une délibération en conseil communautaire. Ce projet est transmis pour avis aux personnes publiques associées (qui ont trois mois pour exprimer leurs remarques). Après prise en compte de ces remarques, le projet est soumis à enquête publique pendant un mois. Le commissaire enquêteur aura un mois pour formuler ses conclusions. Le conseil communautaire devra à nouveau prendre une délibération pour approuver le PLU.

*Aucune remarque sur le PADD de Touvérac ne ressort du débat.*

***Révision du POS de Baignes Sainte-Radegonde valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme – débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme***

Monsieur le Vice-Président en charge du logement et de l'urbanisme présente la délibération qui donne lieu à un débat similaire à celui ayant eu lieu précédemment pour le projet de PADD de Touvérac.

*Aucune remarque sur le PADD de Baignes ne ressort du débat.*

Monsieur le Président reprend la parole et propose de présenter la délibération n° 1 après la délibération n° 2, cette dernière impactant la première, ce qui nécessite de communiquer certains éléments aux conseillers en premier lieu.

***Fusion du budget général avec les budgets annexes Culture, sports et loisirs et affaires scolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018***

Monsieur le Président présente la délibération.

Il rappelle qu'il y a trois ou quatre ans, il avait été demandé par la trésorerie de séparer en deux budgets les affaires scolaires et les affaires culturelles. Suite à l'arrivée d'un nouveau trésorier et à la demande de la Cour régionale des comptes, il est désormais obligatoire de les regrouper avec le budget général. Il précise qu'il sera toujours possible de conserver une comptabilité analytique et que cette fusion de budgets nécessite le virement de certains crédits qui apparaîtront sur la proposition de délibération suivante.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Décision modificative n°2 des budgets de la Communauté de Communes***

Monsieur le Président présente la délibération.

Il détaille les principaux postes concernés. En complément de l'explication déjà fournie sur la fusion des budgets, Monsieur le Président explique alors qu'il convient, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, de transférer jusqu'au mois de mars les crédits initialement prévus sur le budget affaires scolaires sur le budget général, afin de permettre l'inscription des sommes suffisantes pour poursuivre les règlements et ainsi assurer la poursuite du fonctionnement du service dans de bonnes conditions. En outre, concernant les affaires scolaires, il explique qu'auparavant les communes de Baignes, Brossac et Blanzac disposaient chacune d'une antenne touristique animées par du personnel de la Communauté de Communes, tandis que l'office de tourisme était, quant à lui, basé sur Barbezieux. Depuis, les trois antennes ont été supprimées et c'est le personnel de la mairie qui assure l'information au public, le temps d'agent étant compensé par une somme forfaitaire versée par la Communauté de Communes. Cependant, les années 2016 et 2017 n'ont pas été versées aux communes, ce qui fait l'objet du présent virement de crédits pour permettre la régularisation nécessaire. Ces versements s'interrompent lorsque les bornes touristiques numériques seront installées.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Intégration des travaux en régie***

Monsieur le Président présente la délibération.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Validation du pacte financier de la SEM Atlantique**

Monsieur le Président indique que cette délibération est retirée de l'ordre du jour puisqu'elle nécessite encore certains approfondissements.

### **Désignation des délégués par représentation substitution au sein du Syndicat du bassin versant du Né à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Compétence GEMAPI**

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets et du SPANC présente la délibération. Il explique qu'avec la prise de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes devient, par représentation-substitution, adhérente à quatre syndicats d'eau. Il a été adopté le fait qu'il devait y avoir un représentant par commune sur tous les bassins. Cependant, alors qu'auparavant il était possible de désigner des personnes qui n'étaient pas conseillères municipales, ces délégués doivent désormais être des élus.

Monsieur le Président insiste sur l'intérêt de désigner des conseillers communautaires et pas seulement des conseillers municipaux. Il demande à Monsieur Alain TESTAUD, conseiller communautaire suppléant de la commune de Lagarde sur le Né et Président du Syndicat du Bassin versant du Né, a des compléments à apporter. Il rappelle cependant qu'un large débat a déjà eu lieu lors de la dernière conférence des élus et souligne également le nombre important de conseillers qu'il convient de désigner pour le seul Syndicat du Bassin versant du Né.

Monsieur Alain TESTAUD précise que la désignation de ces conseillers est nécessaire pour le vote des statuts et qu'il y aura ensuite de nouveaux représentants. Monsieur le Vice-Président fait part de la réunion de la veille concernant la constitution des nouveaux syndicats. Il est envisagé pour certains de diviser par deux leur nombre de délégués. Monsieur Alain TESTAUD explique qu'effectivement seule une partie des délégués siègerait au conseil d'administration tandis que les autres élus pourront, s'ils le souhaitent, participer aux commissions géographiques pour permettre à chacun de débattre sur les problématiques relatives à son secteur.

Monsieur le Vice-Président informe que les réunions sont peu nombreuses mais qu'elles risquent d'être assez regroupées sur le premier semestre 2018 avec la constitution des syndicats et leur mise en fonctionnement. Monsieur le Président indique qu'une proposition de loi est à l'examen pour assouplir l'exercice de la compétence GEMAPI. Monsieur le Vice-Président répond que les modifications proposées n'apporteraient pas beaucoup de changements pour la Communauté de Communes. Le débat étant clos, Monsieur le Vice-Président fait appel aux candidatures pour siéger au sein du Syndicat du bassin versant du Né.

*Les membres du conseil approuvent les candidatures et la délibération à l'unanimité.*

### **Désignation des délégués par représentation substitution au sein du Syndicat mixte du bassin de la Seugne (futur SYMBAS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Compétence GEMAPI**

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets et du SPANC présente la délibération et fait appel aux candidatures pour siéger au syndicat.

*Les membres du conseil approuvent les candidatures et la délibération à l'unanimité.*

***Désignation des délégués par représentation substitution au sein du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) du Palais et du Bas Lary à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Compétence GEMAPI***

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets et du SPANC présente la délibération et fait appel aux candidatures pour siéger au syndicat.

*Les membres du conseil approuvent les candidatures et la délibération à l'unanimité.*

***Désignation des délégués par représentation substitution au sein du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) des bassins Tude et Dronne Aval à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Compétence GEMAPI***

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets et du SPANC présente la délibération et fait appel aux candidatures pour siéger au syndicat.

*Les membres du conseil approuvent les candidatures et la délibération à l'unanimité.*

***Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade***

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Modification du tableau des effectifs***

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération et donne le détail des modifications. Elle explique qu'il y a eu cette année 21 avancements de grades sur les 54 possibles (environ 40% des agents proposés, soit approximativement 20 000 € par an, ce qui correspond à une augmentation de 0.4 % de la masse salariale).

Monsieur le Président complète en indiquant qu'il n'y avait pas eu d'avancements de grade depuis 3 ans et qu'il convient d'encourager le personnel en faisant preuve de considération. On constate que les effectifs de la Communauté de Communes sont en majorité des catégories C. Il y a peu de catégories A et B, la majorité étant des enseignants du conservatoire. Il y a très peu de A ou B dans les autres services, ce qui pose problème dans le cas de la rédaction des dossiers pour répondre aux appels à projets particuliers pour lesquels il est indispensable d'avoir de l'ingénierie diplômée. C'est une des difficultés des collectivités comme celles de notre territoire. Le financement qui est actuellement intéressant est celui prenant en charge les dépenses d'ingénierie permettant de recruter du personnel qualifié pour faire progresser la collectivité. Cette dernière doit en effet être en capacité de répondre à tous ces appels à projets qui sont aujourd'hui le nouveau principe de fonctionnement des financeurs.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Aménagement numérique très haut débit – Convention de programmation du réseau THD sur le territoire communautaire***

Monsieur le Président présente la délibération et explique que le projet a été débattu cet après-midi au Département à l'occasion du vote du budget.

Depuis la délibération du conseil communautaire en mars dernier, le montage financier a évolué. Il était en effet prévu que la Communauté de Communes verse 5% du montant global pour

permettre le paiement des premières études. Après un certain nombre de travaux et de réflexions, c'est finalement Charente numérique qui contractualisera l'emprunt, via le SDEG, à la place des communautés de communes. Il y aura des appels de financement progressifs, au fur et à mesure des déploiements. Pour notre collectivité, le plus grand nombre de prises sera installé en 2019 et 2020. Sept départements sur douze ont choisi de se regrouper dans la SPL Aquitaine, organisme qui va gérer les réseaux. SPL a signé un marché avec AXIOME, fournisseur. Cela signifie que le réseau appartiendra à Charente Numérique et sera exploité par AXIOME. La SPL propose un catalogue de services à l'ensemble des opérateurs (grand et petits). A chaque fois que l'un d'entre eux signera un contrat avec un client, il y aura un retour financier à la SPL d'environ 15 € par prise. Ces sommes seront déduites des frais de fonctionnement de la SPL et la différence sera ensuite reversée aux collectivités adhérentes.

La convention de mise en place du réseau assure de desservir tous les administrés et d'intervenir en premier lieu chez les plus mal lotis peut-être dès le début de l'année.

Parallèlement au réseau Très Haut Débit, un réseau radio utilisant une nouvelle technologie est installé (4G fixe). Il sera capable de desservir des clients sur un débit variant de 10 à 30 mégas. Ce réseau est en théorie d'une durée courte puisqu'il est installé pour apporter du débit en attendant l'installation de la fibre et ainsi apporter une première amélioration aux administrés.

Monsieur le Président informe que l'analyse des offres des entreprises présente un montant des marchés 5% moins élevé que l'estimatif.

Des obligations avaient été inscrites dans le cahier des charges. Ainsi, les groupements d'entreprises étaient obligés de répondre aux quatre lots et un groupement ne pouvait se voir attribuer à lui seul qu'un maximum de deux lots. Certaines propositions font gagner presque 18 mois sur le déploiement (fin estimée à 2021 au lieu de 2023), tandis que d'autres font partiellement gagner en temps mais proposent l'installation d'un nombre plus conséquent de prises dès les deux premières années.

Monsieur le Président explique rencontrer régulièrement, dans le cadre de Charente Numérique et du Département, les grands opérateurs tels qu'Orange ou SFR. Il y a quelques mois, ce dernier indiquait ne pas être intéressé et proposait de fibrer gratuitement tout le département, tandis qu'Orange préférait attendre l'avancement du projet pour choisir ou non de louer du réseau mais souhaitait continuer à exploiter au maximum son réseau cuivre qui lui coûte peu aujourd'hui.

SFR est depuis revenu en arrière pour trois raisons :

- des problèmes financiers (le cours de l'action de SFR a en effet chuté plusieurs fois) ;
- la démission de différents cadres, dont ceux qui avaient signé le courrier adressé aux collectivités ;
- une capacité technique insuffisante pour déployer la fibre.

Parallèlement, SFR souhaite continuer à déployer sur les territoires, mais dans les zones A.M.I. uniquement (en Charente, il s'agit de Grand Angoulême version 2010 et Cognac intramuros). L'Etat avait spécifié aux opérateurs en 2010 qu'ils pourraient fibrer les zones les plus denses après préemption et engagement ferme du déploiement. Un accord, toujours valable aujourd'hui, a été signé par l'intermédiaire d'une convention. Cependant, les opérateurs ne respectent pas leurs engagements et ne sont pourtant pas pénalisés. SFR a beaucoup de retard sur le déploiement ; en zone très rurale cela laisse donc supposer des complications supplémentaires.

Monsieur le Président souligne qu'en zone AMI, le coût de la prise varie de 300 à 350 €, tandis que sur notre territoire, la moyenne est de 2 000 € la prise. Le plan THD a été monté pour ces différentes raisons.

Monsieur le Président rappelle qu'au départ, il était prévu de ne fibrer qu'une partie du territoire. Les collectivités ont proposé d'apporter leur contribution pour déployer le THD sur l'ensemble du département. Il faut attendre que l'ensemble des communautés de communes aient délibéré pour notifier le marché FTTH aux entreprises (le marché radio est déjà commencé). Les travaux débuteront début 2018 tandis que les premières prises seront installées à la fin de l'année. Le modèle économique construit par la SPL va aussi dépendre des différents opérateurs. Un rendez-vous entre la SPL et les différents Départements est prévu début février pour rencontrer les

opérateurs. Une loi est en cours de modification pour qu'il n'y ait plus qu'un seul réseau. Cela signifie qu'il ne sera pas possible de passer par un autre réseau que celui déployé par Charente Numérique. Ce fibrage est un engagement fort de l'Etat, de la Région, des Départements et des communautés de communes.

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC, Maire de Passirac, demande ce que deviendra le cuivre existant.

Monsieur le Président répond qu'il restera en place et qu'il devrait s'éteindre au fur et à mesure de l'arrivée de la fibre pour ne pas avoir deux réseaux distincts.

Monsieur Dominique de CASTELBAJAC explique que certaines personnes sont inquiètes, craignant que ce nouveau réseau ne fonctionne pas correctement.

Monsieur le Président indique que le réseau cuivre appartient à Orange qui en fera ce qu'il souhaite tant qu'il n'y aura pas de loi pour imposer la présence d'un seul et unique réseau sur un même territoire.

Monsieur BARBOT, adjoint de Val des Vignes, demande si la fibre passera en sous-terrain.

Monsieur le Président explique qu'il faudra d'abord utiliser l'existant pour éviter de réaliser trop de génie civil. Des contrats ont été signés avec Orange, le SDEG et ENEDIS pour permettre un passage dans leurs fuseaux. Le SDEG avait passé, il y a déjà très longtemps, des fourreaux supplémentaires qui vont pouvoir être utilisés. Il y aura aussi de l'aérien.

Monsieur le Président rappelle la réunion réalisée sur l'adressage dans le cadre du service aux communes. L'adressage postal est très important puisque s'il y a plusieurs maisons sur un même chemin sans adressage précis, cela peut poser problème pour le déploiement de la fibre.

La Communauté de Communes devra trouver des solutions de financement du projet. Pour cette année, comme pour l'an dernier, une part pourra être prélevée sur le FPIC.

Monsieur le Président poursuit en expliquant que tous les fournisseurs d'accès vont louer de la fibre mais qu'il existe aussi un système de location-vente. Au lieu de louer des prises 15 € par mois, les opérateurs achètent un volume de prises à 560 € l'unité et doivent au moins acheter 5% du volume total. Ils paient alors une location de 3 à 5 € par mois pour l'entretien du réseau.

Quand le volume suffisant de prises sera atteint, le modèle deviendra bénéficiaire mais on ne peut pas présager de l'année. Les excédents que pourra alors faire la SPL seront redistribués aux syndicats. A partir du moment où Charente Numérique deviendra excédentaire, elle pourra baisser les remboursements d'annuités d'emprunt que versent les collectivités.

Monsieur Benoît DELATTE, adjoint au Maire de Barbezieux, demande à ce que soit réexpliquée l'articulation entre le SDEG et Charente Numérique.

Monsieur le Président explique que l'appel de financement de Charente Numérique se fait au SDEG, pour des raisons de transfert de compétence. Le SDEG appelle l'équivalent aux communautés de communes sur un financement global. Le SDEG n'ayant pas voulu se défaire de sa compétence L1425-1, il avait été envisagé des fonds de concours en cascade que n'ont pas validé les services de la Préfecture. C'est la raison pour laquelle ce fonctionnement a été établi.

Monsieur Christian BOUTIN, adjoint au Maire de Condéon, fait référence à la convention proposée à l'adoption. Il demande de qui proviennent les fonds propres auxquels il est fait référence à l'article 9. Monsieur le Président répond que ce sont les fonds propres de Charente Numérique.

Monsieur Christian BOUTIN s'étonne qu'une si jeune structure ait déjà des fonds propres.

Monsieur le Président explique que c'est par l'intermédiaire de la contractualisation d'un emprunt.

Monsieur le Président indique que le plan de financement présenté ce soir s'étale sur 30 ans. Il existe effectivement une possibilité sur 40 ans par l'intermédiaire d'un financement spécifique de la Caisse des Dépôts et Consignations. Par contre, si c'est sur 40 ans, on ne peut pas dépasser 50%. Il sera toujours possible de revoir la durée d'étalement après une délibération du conseil.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Modification tarifaire du service de garderie périscolaire**

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse présente la délibération.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Revalorisation du coût journalier du transport Touvérac-Le Tâtre en régie CdC4B**

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse présente la délibération.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Avenants aux marchés de transport scolaire**

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse présente la délibération. Il indique qu'il se rend demain à une réunion à laquelle sera présente la Région et qui concerne les marchés de transports scolaires.

Monsieur le Président revient sur la commission affaires scolaire du 13 décembre dernier. Certains maires ont reçu des courriers de la DASEN les informant des prévisions de fermetures de postes et leur demandant de lancer une réflexion sur des perspectives d'évolutions.

Il explique avoir rencontré, avec le Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et Monsieur le Directeur de la communauté de Communes, la nouvelle directrice. La ligne de conduite de l'ancien directeur était axée sur les classes isolées pour différentes raisons (sécurité, qualité d'enseignement, etc).

La nouvelle directrice reste sur ce principe mais il semblerait qu'elle soit d'avantage à l'écoute des territoires.

Plusieurs engagements ont été pris à l'occasion de cette réunion. Tout d'abord, le 07 février après-midi, très certainement au château, tous les maires qui ont reçu un courrier seront reçus par la DASEN, RPI par RPI, et parfois RPI élargi selon s'il y a une réflexion commune en cours. Ensuite, la DASEN a assuré avoir pris en compte la réflexion menée sur la carte scolaire avec les spécificités du territoire (transport, finances, etc).

Monsieur le Vice-Président confirme qu'elle a été d'une très grande écoute.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Vente de terrains sur le Parc d'activité économique de Plaisance à Barbezieux**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Il en profite pour annoncer que, concernant la zone d'activité de Plaisance, le Président a signé la semaine dernière la vente des lots 15 et 12. Il indique également que le permis de construire de l'entreprise Chambon a été accepté et les travaux devraient commencer début 2018.

Concernant la zone d'activité de Jurignac, des bornages de terrains devraient intervenir dans la première quinzaine de janvier pour permettre l'installation de cinq entreprises qui vont donc se voir depuis la RN10, ce qui laisse supposer une nouvelle dynamique sur ce site.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*



### ***Marché de suivi animation de l'OPAH centre bourg : choix de l'opérateur***

Monsieur le Vice-Président en charge du logement et de l'urbanisme présente la délibération.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Approbation du projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Barbezieux***

Monsieur le Vice-Président en charge du logement et de l'urbanisme présente la délibération.

Monsieur André MEURAILLON, Maire de Barbezieux, présente la plaquette dernièrement réalisée par la Ville. Il s'arrête particulièrement sur les fiches 8 et 9. La première fait part de toutes les subventions pouvant être accordées pour les réhabilitations de logements, en dehors de l'opération façades. La seconde fait part de la mise en place du pôle habitat qui va fonctionner à partir de début février.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Nouvelle procédure de mise en concurrence pour la Délégation de Service Public (DSP) cinéma)***

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication présente la délibération.

Elle souligne l'excellent travail de la SARL « Les Bonimenteurs » qui est nationalement classée dans le Top 10 pour le cinéma « Le Club » et qui enregistre aujourd'hui 40 000 entrées par an (contre 24 000 auparavant). Un travail remarquable est mené avec les associations du territoire, le service culturel, etc.

Monsieur le Président explique que cette nouvelle DSP doit conserver la volonté initiale des élus, à savoir celle d'apporter un volet dédié à l'animation du territoire. Il faut effectivement trouver un gérant qui soit en capacité de créer et de faire vivre un réseau et de travailler avec les établissements scolaires, les entreprises, les maisons de retraite, etc. Il ne s'agit pas simplement de projeter des films. Ces critères devront donc être pris en compte dans la future DSP.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Travaux de mise en accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP concernant les écoles de Barbezieux, Blanzac Porcheresse (Coteaux du Blanzacais) et de la maison Communautaire Pour l'Emploi (MCPE) – choix de l'entreprise de travaux pour le lot n°2***

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération. Il informe que le lot ascenseur reste infructueux et qu'il sera relancé.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Projet de restructuration du groupe scolaire de Brossac – approbation du programme, de l’enveloppe financière prévisionnelle du projet et lancement des consultations de maîtrise d’œuvre et prestataires annexes***

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération. Il rappelle que le projet a été présenté lors de la dernière conférence des élus.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l’unanimité.*

***Opération de construction et de réhabilitation du groupe scolaire de Brossac : candidature à l’appel à projets régional « bâtiment du futur »***

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération. Monsieur le Président indique que, conformément aux derniers débats, il s’agit bien ici d’une phase d’étude à l’issue de laquelle, et après avoir obtenu des financements, la décision de lancer le projet sera prise ou non. L’évolution du bâtiment n’est pas encore décidée.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l’unanimité.*

Monsieur le Président présente l’agenda.

**Questions diverses**

Aucune question diverse n’étant abordée, Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 21h00.

Jean-Luc MARRAUD  
*Secrétaire de séance*